



# CTL

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL  
du 4 octobre 2016

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu



02 40 20 76 56

## MOTION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

La conjoncture économique se dégrade à tous points de vue : ainsi par exemple, la situation des salariés du privé comme du public n'a jamais été aussi préoccupante.

Plus que jamais, les salariés sont considérés comme une variable d'ajustement économique au profit des actionnaires. Non content d'avoir imposé la Loi Travail contre l'avis de syndicats représentant plus de la majorité des salariés et contre l'opinion de près de 70 % des citoyens, le gouvernement entend maintenant en étendre les effets à la Fonction Publique.

Ainsi, afin de justifier une évolution selon lui nécessaire de la Fonction Publique, il vient de saisir le CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental) lequel devra rendre ses conclusions pour la fin de l'année.

Dans le même temps, une situation quasi préélectorale amène les futurs candidats ou plutôt les candidats à la candidature à tous les excès en termes de propositions concernant le devenir de la Fonction Publique.

Ils se livrent en effet, au sujet de la Fonction Publique à une sorte de concours Lépine tant en matière de réforme du statut que de suppressions d'emplois dans le cadre d'une compétition malsaine dépourvue de sens.

**FO** condamne ces attaques incessantes contre les fonctionnaires et considère qu'il est vain pour les gouvernements de s'interroger tant sur la contestation d'une certaine forme d'État de droit que sur le basculement d'une partie de la population vers les extrêmes tant qu'ils ne s'interrogent pas sur leur degré de responsabilité. Comment en effet restaurer la confiance du peuple dans nos institutions dès lors que les représentants de l'État sur le terrain sont sans cesse stigmatisés et livrés à la vindicte de l'opinion

publique ?

À la DGFIP, si la perspective de l'entrée en vigueur du **prélèvement à la source** a conduit, dans un premier temps, les politiques à modérer le niveau de leur proposition de suppressions d'emplois, il s'avère que le chiffre figurant dans les documents préparatoires au CTM dépasse de loin les premières annonces, ramenant ainsi la modération prévue au rang de symbole. Lorsque **FO** avait exprimé son opposition à cette réforme, le directeur général avait laissés entendre que ce pourrait être l'occasion de rompre avec le cercle vicieux des **suppressions d'emplois** sans toutefois estimer convenable de livrer la teneur de ses différents entretiens avec le Ministre.



**Le résultat que nous connaissons désormais est loin d'être convenable pour les personnels : 1815, c'est Waterloo, morne plaine, alors que la DGFIP avait presque promis le soleil d'Austerlitz.**

Pendant ce temps, les services sont au bord de la rupture et les personnels s'inquiètent des conditions dans lesquelles il sera possible de mettre en œuvre le prélèvement à la source.

Puisque nous évoquons l'épopée napoléonienne, cela pourrait ressembler à la "Bérézina". **FO** DGFIP réitère son opposition à cette pseudo-réforme et s'interroge sur son utilité.

La DGFIP n'envisage dans le droit fil de ses lignes directrices, comme palliatif au manque de personnel que la concentration excessive du réseau. Au mépris des besoins réels des contribuables et usagers, elle restructure, fusionne, supprime.

Afin de faciliter les restructurations, elle projette également de revoir les règles de gestion y compris dans la sphère du contrôle fiscal jusqu'alors relativement épargnée.

La lecture du seul journal officiel et de sa cohorte de

Les élus **FO** DGFIP 44 : Chrystelle TONNELIER – Agnès GUIBERT - – Sophie LAINE – Pascal PERRON

**FO** DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)

postes comptables fermés ou fusionnés suffit à comprendre que le démantèlement des services est en marche.

Parallèlement, les effets de PPCR commencent à se faire sentir sur les personnels de catégorie B et C qui, pour certains, enregistrent une perte de rémunération.

Les catégories A ne perdent rien pour attendre, notamment les IDiv qui ne voient comme perspective de carrière qu'une forme de déclassement au regard du positionnement actuel dans la grille indiciaire.

Quant aux inspecteurs, de nombreuses incertitudes subsistent s'agissant entre autres, de l'impact du reclassement dans la grille PPCR sur le niveau de la prime de rendement.

Rappelons-le, **FO** n'a pas signé le protocole d'accord PPCR. Il rejette et condamne le repli généralisé du réseau et considère que le numérique ne peut pas tout notamment pour les populations les plus fragiles.

Comment la DGFIP compte-t-elle organiser le travail dans le réseau dans le cadre d'une collaboration des différents grades qu'elle aura au préalable dressés les uns contre les autres ?

Les personnels en ont assez d'être exemplaires dans les efforts à fournir et de voir leur administration considérée comme non prioritaire budget après budget alors qu'il y aurait tant à faire.... Ils sont déçus et amers, démotivés et excédés.

**Dans les semaines qui viennent, il leur sera proposé d'exprimer leur ras-le bol.**

Les élus **FO** DGFIP 44

**Rattachement de la mission enregistrement vers un SPF**

Ce rapprochement est imposé par la DGFIP (voir la [note du 13 janvier 2016](#)) et proposait deux schémas différents :

- un service départemental unique de l'enregistrement,
- le rattachement de la mission "enregistrement" à un ou deux Services de Publicité Foncière.

■ Pour le 44, c'est la 2<sup>ème</sup> option qui a été retenue, avec 2 SPF-E (Nantes et Saint-Nazaire), notamment du fait de l'existence de 2 pôles urbains et économiques et de 2 TGI...et pour *conserver la proximité avec les usagers personnes physiques et professionnels (notaires et avocats) ...*

**Tiens donc ? ...**

	Nantes	St-Nazaire
<b>Rattachement</b>		
- actuel :	SIE Nantes est	SIE St-Nazaire sud-est
-----	-----	-----
- après restructuration	SPF 2	SPF1
<b>Date d'effet</b>	01/09/2017	01/05/2017*
<b>Personnels transférés</b>	1A 7B 8C	0A 2B 4C

**\* justifiée par les travaux immobiliers de St-Nazaire**

Concernant les effectifs, les chiffres reflètent la situation théorique qui servira pour le transfert des emplois avec les règles de gestion en vigueur (périmètre des agents titulaires qui peuvent suivre la mission quand elle est exercée partiellement ou totalement, priorité à l'ancienneté administrative).

**FO** a mis l'accent sur la situation dans la vraie vie ... quid des agents en ALD et en détachement qui exercent cette mission ?

L'administration affirme que l'objectif n'est pas de créer une *polyvalence globale des métiers*.

Quelques lignes plus loin, si elle redit que *les agents resteront spécialisés sur chacun des métiers*, elle admet cependant qu'un *soutien réciproque n'est pas à exclure* ainsi que la *découverte de l'environnement des métiers de chacun*... Tout est dit non ?

D'autant qu'il est également précisé que des *synergies seront mises en œuvre (organisation de l'accueil commun, relations avec les offices notariaux, compatibilité sous FIDJI, ...)*.

La question de l'écoulement des stocks pour Nantes a été abordée : un plan de résorption va être mis en place fin 2016.

Concernant les relances de succession, la DRFiP44 fait le choix de les regrouper au PCR2 de Nantes, qui s'est vu doté d'un agent supplémentaire pour se

faire au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Les applications informatiques sont en cours d'évolution : la compatibilité actuellement suivie sous MEDOC sera à terme uniquement gérée dans FIDJI-E (MOREA et MEDOC resteront disponibles en consultation pour les antérieurs le temps nécessaire) . GOLD restera quant à elle accessible pour la gestion des paiements différés et fractionnés.



Le recouvrement forcé sera assuré le temps que FIDJI-E soit opérationnelle.

Sur ce sujet, **FO** DGFIP s'est inquiété depuis juin 2014, notamment de la perte de savoir à l'instar de qui s'est produit dans le cadre des rapprochements SIP-CDIF.

**VOTE : unanimement CONTRE**

**Les syndicats sont reconvoqués le 11 octobre.**

**Expérimentation de l'accueil sur rendez-vous**

Soyons clairs ! Cette expérimentation vise à réduire drastiquement l'accueil physique...une fois de plus !

● Pour le 44, seront concernés les SIP de Pornic et Nantes Sud (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017) et les 2 SIE de Saint-Nazaire (1<sup>er</sup> novembre 2016).

Pour les usagers relevant de ces secteurs (et uniquement eux), une possibilité leur sera offerte via [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) de prendre un RDV.



Beaucoup de chiffres que nous vous épargnerons nous ont été livrés pour appuyer cette nouveauté ... tout droit issue du Pays de Candy.

Les agents devront effectuer un contre-appel afin non seulement de préciser l'objet du RDV mais aussi de lister les documents utiles pour instruire le dossier.

Les expérimentations menées dans l'Aube et dans le Val de Marne auraient prouvé selon la DRFiP44 (non chiffrée) que bien souvent ce contre-appel suffit à répondre aux questions des usagers. Et donc entraîne l'annulation du RDV.

Une diminution aurait globalement été constatée : jusqu'à -33 % dans les SIE et -22 % dans les SIP. Nous aurions préféré avoir le pourcentage moyen... **FO** s'est inquiété de la gestion du contre-appel : en effet, nombreux sont ceux qui ne répondent pas sur leur plage-horaire professionnelle ... comment cela se passe-t-il alors ? Jusqu'à combien de contre-appel doit aller l'agent ? Et le nombre de ces contre-appels seront-ils comptabilisé ? Parce que n'en doutons pas, qui dit baisse d'activité dit suppressions à venir ... Pour rappel 1815 ETPT sont annoncées pour 2017 !

**Bilan campagne IR**

Les dates : du 18 avril au 31 mai 2016.

Là également beaucoup de chiffres pour décrire une situation globalement en baisse :

Exemple pour l'accueil physique : -8 % Nantes, -8 % à Saint-Nazaire, -17 % Ancenis, +32 % Châteaubriant et +16 % à Pornic.

Lors de la préparation de ce CTL, les élus **FO** ont vérifié les chiffres communiqués les années précédentes pour établir ces variations... Et là patratras... la plupart ne correspondait pas !

Les explications de la DRFiP44 ne nous ont pas vraiment convaincus. En effet, cela viendrait d'une comptabilisation différente selon l'utilisation de E-Sirius (2015) ou ORFCA (2016) avec *extourne* de la part recouvrement ...

Nos interrogations étaient d'autant plus légitimes qu'en 2015, la variation avec 2014 étaient à l'opposée à Pornic (-27%) et Châteaubriant (-25%)...

Le retour du Pays de Candy ?

Cette impression a été confirmée quand il nous a été dit que la comptabilisation des courriels n'intégrait que ceux entrant par e-contact et pas ceux des BALF.

Enfin, si la DRFiP44 se satisfait de l'augmentation de 20 % du nombre de télédéclarations, avec un taux supérieur au national qui est d'environ 50 % (55,2 % à Nantes... c'est bizarrement très précis ici), il ne faut pas perdre de vue que tous les services ont signalé le temps important passé au retraitement des déclarations sur liste internet.

De plus, il a été demandé une formation plus poussée pour mieux accompagner les contribuables.



Enfin, comme depuis plusieurs années, des difficultés signalées avec les services de la Poste ... là aussi ça restructure et ça supprime beaucoup ...

## **DUERP 2015 et PAP 2016**

### **Bilan du PAP 2015**

En ouverture la direction nous indique que l'avis du CHS-CT pose quelques difficultés. Ce sera chose faite lors d'une prochaine réunion.

#### Plusieurs points ont été traités:

- Les dépôts de fonds à la poste, un nouveau système a été mis en place.
- Poursuite du déploiement du dispositif de transports de fonds.
- Mise en place d'un système de vidéo surveillance au SIP Nantes Sud.
- Mise à niveau des systèmes de télé surveillance progressive en fonction des travaux éventuels.
- Installations d'éclairage automatique sur les sites non encore équipés, etc

### **Risques Psycho Sociaux :**

L'assistant de prévention nous indique qu'entre 2014 et 2016 on constate un ralentissement de la procédure. Seulement 6 remontées en direction de la cellule de veille.

**FO** a fait remarquer que l'organigramme fonctionnel n'a pas été mis à jour suite à l'absence du référent.

### **Sécurité incendie :**

Les exercices n'ont pas pu être réalisés sur la cité administrative Cambronne, du fait des restructurations puis de l'état d'urgence.

Toutefois il est prévu qu'un exercice soit organisé bâtiment par bâtiment.

Une autre difficulté est liée à l'interdiction de réunion de personnes sur la voie publique ce qui limite les possibilités dans certains endroits.

### **L'amiante :**

Une déclaration, qui a été présentée au dernier CHS-CT et que le président de cette instance s'est engagé à appuyer, a été lue au nom de l'intersyndicale.

Madame la présidente a refusé de s'exprimer sur le sujet en indiquant que le CTL n'est pas compétent en la matière.

Sur la façon de communiquer le résultat de l'étude de mortalité Mme Roger nous a indiqué qu'elle poserait la question à la Direction Générale et au médecin de prévention pour établir à qui revient la responsabilité de l'annonce aux agents.

Deux poids deux mesures. Avant l'installation des services en provenance de Lotz Cossé, le 3ème étage du bâtiment Graslin subira des opérations de désamiantage et d'encapsulage avant les travaux de renforcement des planchers.

Parallèlement un diagnostic global sera réalisé de ce bâtiment *en allant au-delà des obligations réglementaires*. Merci patron !

Dans le même temps, à Pornic, les cloisons contenant des matériaux amiantés seront recouvertes d'un film de polyane préalablement à la condamnation du premier étage. Il vaut mieux être près du bon dieu.....

### **L'hygiène :**

Le suivi des prestations de ménage sera amélioré. Pour tous les sites ayant signalé des difficultés un contact est systématiquement pris par la division BILI avec les responsables de secteur de la société de nettoyage.

### **Bilan des réorganisations :**

Le responsable de la Division des Professionnels, du Recouvrement de l'Impôt et des Amendes (DPRIA) sera chargé de le réaliser.

**En 2016**  
**c'est décidé**

